



EXTRAIT DE PÉTITION **(Article 64 du Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition signée par 6 186 pétitionnaires.

Désignation : Citoyennes et citoyens de Saint-Constant et de ses environs.

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE 886 citoyens de Saint-Constant ont signé le registre municipal en juin 2010 pour manifester leur désaccord avec le projet de relocalisation de la bibliothèque de Saint-Constant, qui prévoyait alors un bail de 25 ans;

CONSIDÉRANT QUE le maire de Saint-Constant et le conseil municipal ont par la suite modifié le projet en réduisant simplement la durée du bail à 5 ans, et ce, dans le seul but de ne pas avoir à soumettre le projet à un référendum;

CONSIDÉRANT QU'en signant l'entente avec le promoteur, la municipalité a refusé une subvention de 2,5 millions \$, et devra payer une somme plus de quatre fois supérieure en infrastructures, frais prohibitifs de location et d'exploitation sur une période de cinq ans, sans que l'édifice ne fasse un jour partie de son patrimoine immobilier;

CONSIDÉRANT QUE quatre conseillers municipaux sont désormais en désaccord avec le projet;

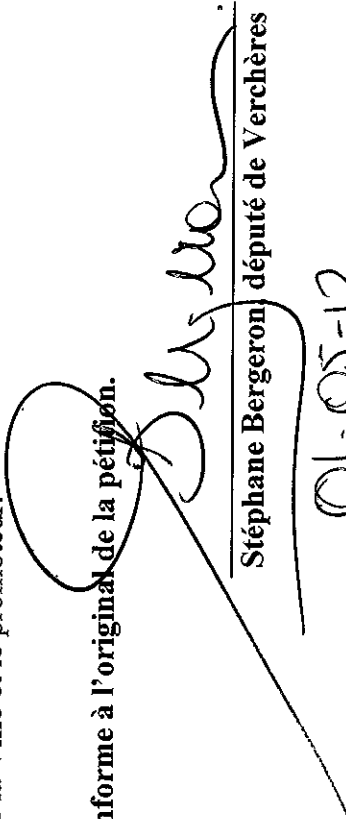
CONSIDÉRANT QUE l'augmentation de taxe de 12,8% en 2012 adoptée récemment par le conseil n'a pour objet que de permettre à la municipalité d'honorer ses engagements dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres visant à identifier un terrain pour la relocalisation de la bibliothèque a été lancé après l'adoption d'un règlement annonçant l'emplacement de la nouvelle bibliothèque;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons donc au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de se saisir du dossier avec diligence et de prendre les mesures visant à faire annuler le contrat signé entre la Ville et le promoteur.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Stéphane Bergeron, député de Verchères

01-05-12.

Date